

Sécuriser l'usage des fonds sociaux européens pour le compte de la Commission européenne

L'IGAS membre de l'autorité d'audit pour les fonds européens en France

En 2014, l'État français a désigné les autorités chargées de la gestion, de la certification et de l'audit des fonds structurels européens. Les autorités de gestion et de certification sont multiples (DGEFP, DIRECCTE, conseils régionaux, DGCS, DGFIP, DRFIP¹⁷). Sous la supervision de la Commission européenne, la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) est l'autorité d'audit pour les fonds européens en France.

Cette commission interministérielle – dont les 9 membres sont nommés pour quatre ans par le Premier ministre – comprend aussi un inspecteur général représentant l'IGAS. Elle s'appuie sur une équipe permanente et sur les inspections générales des ministères concernés pour réaliser, dans leurs champs de compétences, les audits permettant de garantir le bon fonctionnement des autorités de gestion et de certification, et la régularité des opérations financées par les fonds européens.

La Mission permanente d'audit des fonds européens de l'IGAS traduit la contribution du service aux missions de la CICC. Elle agit dans le respect des normes internationales d'audit applicables par les institutions supérieures de contrôle financier (norme ISSAI 4000 relative aux audits de conformité). La convention signée en 2020 entre l'IGAS et la CICC a formalisé les relations et engagements réciproques entre les deux entités.

L'audit du fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle

Pour la période 2014-2020, l'Union européenne a investi environ 27 Mds € de fonds structurels en France, dont 6 Mds € pour favoriser la croissance et l'emploi, via le Fonds social européen (FSE) et l'Initiative emploi jeune (IEJ), et environ 5 Mds € pour réduire la pauvreté, via le Fonds d'aide aux plus démunis (FEAD). La nouvelle programmation 2021-2027 de l'Union européenne a fusionné ces fonds dans ce que l'on appelle désormais le « FSE+ ». L'IGAS est également concernée par le Fonds de solidarité de l'UE (FSUE) mis en œuvre à l'occasion de la pandémie de Covid-19 et, à partir de 2021, par les financements communautaires associés au Plan national de relance et de résilience. Elle auditera les conditions de mobilisation de ces fonds dans le périmètre des ministères sociaux (qui en concentrent une part importante).

Après avoir réalisé, entre 2014 et 2016, 28 audits de désignation pour s'assurer, au démarrage de la nouvelle programmation, de la conformité des systèmes de gestion et de contrôle, la mission permanente est chargée d'en évaluer le fonctionnement réel, au moyen de plus de 80 audits de système, dont une part s'effectue sur place. Ces audits donnent lieu à une cotation du système : en cas de cotation insuffisante, la Commission européenne suspend les paiements jusqu'à la réalisation constatée des recommandations des auditeurs. Ces audits font donc l'objet d'un suivi et ne se clôturent que lorsque toutes les recommandations sont mises en pratique.

En 2020, 18 audits ouverts les exercices précédents ont été clôturés, et 10 audits nouveaux ont été effectués, dont un portant sur le système d'information spécifique mis en œuvre par la DGEFP et ses autorités de gestion déléguées.

La préparation de la programmation 2021-2027, retardée par la crise sanitaire, devrait débuter fin 2021.

¹⁷ DGEFP : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, devenue au 1^{er} avril 2021 : DREETS (Direction régionale 'Economie, Emploi, Travail, Solidarités')

DGCS : Direction générale de la cohésion sociale

DGFIP, DRFIP : direction générale et directions régionales des finances publiques